

**Assemblée générale**

Distr. générale
17 octobre 2017
Français
Original : espagnol

Soixante-douzième session

**Demande d'inscription d'une question additionnelle
à l'ordre du jour de la soixante-douzième session****Incidence de l'évolution exponentielle de la technique
sur le développement durable et la paix****Lettre datée du 16 octobre 2017, adressée au Secrétaire
général par le Représentant permanent du Mexique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de demander, conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-douzième session d'une question additionnelle intitulée « Incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable et la paix », afin qu'elle soit examinée en séance plénière.

Conformément audit article, qui stipule que des questions additionnelles présentant un caractère d'importance et d'urgence, proposées pour inscription à l'ordre du jour au cours d'une session ordinaire, peuvent y être ajoutées en vertu d'une décision prise par l'Assemblée générale, un mémoire explicatif est joint à la présente lettre (voir annexe) afin que cette demande puisse être examinée à la prochaine session du Bureau, qui se tiendra le 23 octobre 2017.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent du Mexique
(Signé) Juan José **Gómez Camacho**



Annexe

[Original : anglais]

Mémoire explicatif

La présente note explique les raisons pour lesquelles il convient d'examiner la question intitulée « Incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable et la paix » en séance plénière de l'Assemblée générale.

Ces raisons sont les suivantes :

1. L'incidence multisectorielle et multidisciplinaire de l'évolution exponentielle de la technique;
2. La nécessité de mettre en place un appui multipartite et d'une collaboration interinstitutions dans le domaine des technologies exponentielles;
3. La nécessité d'examiner en séance plénière de l'Assemblée générale, du fait de sa composition universelle, les possibilités et les défis que l'évolution exponentielle de la technique présente en matière de développement durable et de paix.

1. L'incidence multisectorielle et multidisciplinaire de l'évolution exponentielle de la technique

Ces 10 dernières années, plusieurs domaines de recherche ont connu une croissance accélérée, qui a eu des répercussions positives et négatives dans tous les secteurs, toutes les sphères d'activités et toutes les disciplines, depuis les plus hauts degrés d'innovation stratégique jusqu'à la plupart des aspects élémentaires de la vie quotidienne, dans tous les pays du monde. Mais si l'évolution technique exponentielle suit une courbe tridimensionnelle, nos organisations, institutions et sociétés évoluent encore de façon linéaire et ne se sont pas adaptées en conséquence.

L'un des buts énoncés dans la Charte des Nations Unies est de favoriser le progrès social et d'instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande. À cette fin, les progrès scientifiques et techniques doivent être mis au service de l'humanité tout entière afin de promouvoir le développement économique et social durable de tous les États et utilisés à des fins pacifiques.

Il est stipulé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Il y est également déclaré que l'expansion de l'informatique et des communications et l'interdépendance mondiale des activités ont le potentiel d'accélérer les progrès de l'humanité, de réduire la fracture numérique et de donner naissance à des sociétés du savoir.

Contrairement à ce qu'il s'est produit lors d'autres périodes de grande transformation, les effets que l'on observe actuellement sont mondiaux, immédiats, profonds et de plus en plus irréversibles. L'innovation scientifique et technique s'accélère dans des domaines aussi divers que l'informatique et les communications, l'Internet des objets, l'automatisation, la robotique, l'intelligence artificielle, la nanotechnologie, la neurotechnologie, la biotechnologie et les techniques d'exploitation énergétique. Nombre de ces domaines sont reliés les uns aux autres, ce qui permet une amélioration mutuelle de leurs fonctions, qui devraient sans cesse s'accroître. En outre, tous constituent des vecteurs de changement politique, économique et culturel à l'échelle mondiale.

Par exemple, en ce qui concerne le progrès social, les médias sociaux ont révolutionné la manière dont les gens communiquent, prennent des décisions et nouent des relations partout dans le monde, notamment dans la sphère politique et dans les entreprises. Ils ont inspiré des mouvements politiques de vaste portée mais également servi à transmettre des messages de haine. Des communautés virtuelles mondiales ont vu le jour ces dernières années, grâce à la technologie mobile, aux services en ligne et aux plateformes technologiques dites intelligentes. Du fait de la numérisation de l'ère de l'information, l'utilisation des mégadonnées est devenue l'outil le plus important en matière d'élaboration de politiques publiques. Les progrès techniques effrénés et l'urbanisation rapide – qui devrait concerner 80 % de la population mondiale d'ici à 2040 – ont aussi donné naissance à des mégapoles, qui, pour être durables, doivent devenir plus « intelligentes » et utiliser plus efficacement les énergies renouvelables.

Dans le domaine économique, l'intelligence artificielle entraîne une nouvelle révolution industrielle du fait de l'utilisation accrue, entre autres, de la robotique, de l'Internet des objets, de l'impression 3D, de l'informatique quantique, des nanotechnologies, et des véhicules autonomes et des transports urbains. La numérisation et l'automatisation accrue de l'activité économique dans des domaines tels que les communications, l'éducation en ligne, le commerce électronique, l'agriculture, la santé et le renforcement des capacités ont également un double effet sur l'emploi : elles remplacent le capital humain, tout en permettant aux travailleurs de vendre des biens et des services sur le marché mondial à moindre coût grâce à des formes d'économie collaborative fondées sur le partage.

L'évolution rapide de la technique a également une incidence sur la pérennisation de la paix. Aujourd'hui, de nouveaux instruments techniques facilitent la collecte de données, la cartographie des crises et la production participative aux fins de la prévention des conflits et des opérations de paix. Mais le recours à la « superintelligence » et à des moyens techniques sans pilote en période de conflits a aussi pour effet d'accroître la vulnérabilité des données et des sociétés. D'autres menaces proviennent de l'utilisation de la biologie de synthèse et des nanotechnologies à des fins de destruction, massive ou non. Parallèlement, les problèmes de cybersécurité et l'emploi accru de drones et d'armes de haute technologie soulignent la nécessité d'utiliser les mégadonnées et l'intelligence artificielle de manière transparente et en respectant des principes déontologiques.

L'évolution de la technique ne s'arrêtant pas aux frontières, aucun pays ne peut relever à lui seul ces défis multidisciplinaires. Cependant, la plupart des gens considèrent que les gouvernements et l'Organisation des Nations Unies sont dépassés par bon nombre de ces progrès techniques. Lors de la planification des politiques, il faut donc adopter une approche prospective des technologies, qui soit transversale et multisectorielle, afin d'évaluer les effets potentiels des progrès techniques naissants sur nos sociétés et nos économies. L'Assemblée générale doit en fin de compte orienter cette approche prospective et faire en sorte que les technologies exponentielles s'appuient sur les principes de prospérité partagée et de solutions universelles, de manière à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable. Les débats sur la question peuvent aussi aider à établir un vaste corpus de recherches actualisées sur les effets que l'automatisation, la numérisation et la connectivité mondiale pourraient avoir d'ici à 2030.

Nous sommes entrés dans la phase la plus déstabilisante de notre histoire : la rapidité croissante de l'évolution technique exige une évaluation multisectorielle, une action immédiate et une planification à long terme de la part de l'Organisation.

2. La nécessité de mettre en place un appui multipartite et une collaboration interinstitutions dans le domaine des technologies exponentielles

Face au pouvoir et aux effets exponentiels des technologies dans de multiples secteurs, il convient d'adopter une démarche inclusive afin de faire profiter à tous des possibilités offertes, d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable et de trouver des moyens efficaces de faire face aux défis que cela pose pour le progrès et pour la paix.

Dans cette optique, il faut que les pouvoirs publics s'associent avec le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile pour faire en sorte que les technologies évoluent de façon transparente, éthique et responsable, sans faire de laissés-pour-compte et en améliorant la résilience de la main d'œuvre et des sociétés en général.

En 2015, le Mécanisme de facilitation des technologies a été mis en place dans le cadre du Programme 2030 pour appuyer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le but étant de faciliter la collaboration et les partenariats multipartites par le partage d'informations, de données d'expérience, de pratiques optimales et de conseils techniques entre les États Membres, la société civile, le secteur privé, les milieux scientifiques, une trentaine d'entités du système des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

Institué en 2015 dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, ce nouveau mécanisme est composé d'un groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation, d'un forum de collaboration multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable et d'une plateforme en ligne. Lors de ses deux dernières sessions, le forum a commencé à examiner la question de l'incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable.

Dans le compte rendu du premier forum, tenu en juin 2016, il est fait remarquer que la révolution technologique a des conséquences dans toutes les disciplines, dans tous les secteurs et sur l'économie mondiale, et que les progrès rapides en matière d'informatique et de communications, de techniques d'exploitation énergétique, de biotechnologie, de nanotechnologie, de neurotechnologie et autres auront des retombées dans tous les secteurs de l'économie, y compris ceux de la fabrication, de la construction et des transports. On y lit également que pour s'appuyer sur ces technologies afin de favoriser l'intégration socioéconomique, promouvoir la viabilité environnementale et assurer la paix, il faut transformer nos sociétés, et qu'il convient de se projeter bien au-delà des 15 prochaines années, étant donné que les transformations requises s'inscrivent dans des horizons plus lointains.

L'examen de ces questions s'est poursuivi lors du forum de 2017, dont une des séances s'intitulait « Nouvelles frontières : l'évolution de la science, de la technologie et de l'innovation et ses conséquences s'agissant de la réalisation des objectifs de développement durable ». Lors de cette séance, il a été préconisé de sensibiliser les décideurs aux effets que pourrait avoir l'accélération du progrès technique et d'élaborer dans chaque pays des stratégies viables concernant les avancées techniques. Il y a également été recommandé que les politiques publiques orientent l'évolution technique vers le développement durable, aident à atténuer les effets négatifs de cette évolution et améliorent l'accès aux avantages du développement technologique, tout en favorisant l'adaptation des technologies existantes et la diffusion des connaissances pertinentes grâce à la formation de

nouvelles générations de scientifiques et à d'autres activités de renforcement des capacités. Ces changements étant susceptibles d'avoir des répercussions considérables sur le bien-être et la durabilité dans le monde entier, il a aussi été proposé d'élaborer un programme de travail systématique et à long terme dans un cadre multipartite pour aider à cerner les difficultés et fournir des orientations à différents niveaux.

Différentes entités du système des Nations Unies se sont récemment attelées, à titre individuel dans le cadre de leurs mandats respectifs, à évaluer les effets du progrès technique. C'est notamment le cas de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, qui a entrepris une étude pour donner suite au rapport de 2010 sur les Perspectives d'avenir du programme de développement de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (*Foresight into the future of WIPO's development agenda*); de la Commission de la science et de la technique au service du développement, qui a abordé en 2016 le thème « Analyse prévisionnelle et développement numérique », qu'elle approfondira pendant sa session de mai 2018; de l'Organisation internationale du Travail, qui a lancé en novembre 2016 des recherches sur la technologie au service de tous et, en août 2017, créé la Commission mondiale sur l'avenir du travail, en vue des célébrations de son centenaire en 2019; de l'Union internationale des télécommunications, qui a organisé en juin 2017, à Genève, le Sommet mondial sur l'intelligence artificielle au service du bien social. Parmi les autres entités des Nations Unies concernées par ces questions figurent la CNUCED, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Forum sur la gouvernance d'Internet.

Au niveau régional, on peut mentionner la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), qui a entamé en 2016 des recherches sur le progrès technique et organisé, avec le Gouvernement mexicain, une session spéciale sur l'intelligence artificielle en avril 2017, dans le cadre du premier Forum des pays d'Amérique latine et des Caraïbes sur le développement durable. Les participants à cette session ont échangé leurs vues sur les perspectives et les défis liés au recours aux nouvelles technologies dans les pays de la région, compte tenu de la mondialisation, des secteurs dans lesquels ces techniques peuvent être appliquées et de leurs avantages et coûts potentiels. Dans les conclusions convenues au niveau intergouvernemental, les participants au forum ont indiqué avoir pris conscience des incidences potentielles de l'évolution exponentielle de la technique et de l'automatisation et recommandé au secrétariat de la CEPALC de continuer d'étudier cette question en vue de lancer un débat à la réunion préparatoire de la sixième Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui s'est tenue à Santiago en août 2017, et de créer un groupe de travail régional chargé de formuler des recommandations concernant les activités menées par l'Organisation des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Les conséquences de l'évolution exponentielle de la technique sont également prises en considération dans le cadre d'autres mécanismes de l'Organisation qui suivent la réalisation des objectifs de développement durable. Les participants du Forum politique de haut niveau pour le développement durable se sont dits conscients, dans la Déclaration ministérielle publiée en juillet 2017, que les nouvelles technologies, en particulier les avancées de l'automatisation, étaient porteuses de changements aux effets simultanément transformatifs et perturbateurs sur les marchés du travail et sur les emplois de l'avenir et ont affirmé qu'ils s'efforçaient à cet égard de préparer toutes les sociétés et les économies à faire face à ces effets. Dans son rapport d'août 2017 intitulé « Tenir les promesses de la mondialisation : promouvoir le développement durable dans un monde interconnecté » (A/72/301), le Secrétaire général a indiqué qu'on estimait à

1,1 milliard le nombre de travailleurs déjà remplacés par des machines et à 2 milliards celui d'emplois qui seraient perdus dans le monde en raison de la robotique et de la numérisation d'ici à 2030.

Enfin, le 11 octobre 2017, à la réunion conjointe de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social consacrée à l'avenir et au développement durable à l'ère de l'accélération du progrès technique, les participants ont appelé l'attention sur la nature transnationale des avancées techniques, sur la nécessité d'envisager de nouvelles formes de collaboration multilatérale et sur l'importance pour les pouvoirs publics d'adopter des approches pluripartites.

Si de telles approches peuvent permettre aux autorités de chaque pays de rassembler le secteur privé, les milieux scientifiques et la société civile autour de l'élaboration de directives et de cadres intégrés, l'Organisation des Nations Unies peut quant à elle offrir un cadre interinstitutions dans lequel tous les États Membres, notamment les pays en situation particulière, pourraient collaborer et partager des informations et des pratiques optimales dans le domaine des technologies exponentielles. À cet égard, le Mécanisme de facilitation des technologies, qui est destiné à mettre en lien les acteurs compétents du domaine des technologies, qu'ils fassent partie ou non du système des Nations Unies, peut constituer un élément central de ce cadre et faire part de ses conclusions en séance plénière de l'Assemblée générale.

3. La nécessité d'examiner en séance plénière de l'Assemblée générale, du fait de sa composition universelle, les possibilités et les défis que l'évolution exponentielle de la technique présente en matière de développement durable et de paix

Des scientifiques et d'autres organisations extérieures à l'Organisation des Nations Unies, telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques et la Banque mondiale, ont mis en avant des effets positifs et négatifs des technologies exponentielles sur le développement durable et la paix au cours des dernières décennies.

Pour beaucoup, ces nouvelles technologies apporteront des solutions aux problèmes de la faim, de la pauvreté, de l'exclusion sociale, de la pénurie de ressources, des maladies et de la dégradation de l'environnement, en ce qu'elles vont libérer les gens des emplois répétitifs, déshonorants et dangereux en créant de nouvelles formes d'emploi, y compris le travail à distance et le travail mobile; stimuler la croissance économique grâce aux bonds qualitatifs qui, dans les décennies à venir, rendront ces technologies plus avancées et abordables dans divers secteurs, en particulier celui de l'agriculture, où l'innovation permet d'améliorer la productivité et d'apporter des solutions climatiquement rationnelles en matière de sécurité alimentaire; favoriser la diffusion des connaissances, l'entente entre les cultures, la collaboration et la formation d'une identité mondiale et donner aux personnes ordinaires les moyens de devenir des acteurs fondamentaux du progrès socioéconomique.

En revanche, d'autres experts craignent que les avancées techniques entraînent un chômage massif, une baisse de la demande des tâches manuelles courantes, une augmentation des inégalités et des conflits, une déflation structurelle et un effondrement des systèmes de gouvernance, mais aussi qu'elles soient employées de façon irrationnelle, négligente ou à des fins hostiles, provoquant ainsi de graves problèmes sociaux et des catastrophes et soulevant des questions éthiques qui risquent de bouleverser les normes sociétales en place si l'on n'y apporte pas de réponses.

Dans tous les cas, il est urgent que la communauté internationale soit tenue au courant des dernières avancées techniques pour pouvoir les appliquer de manière à accélérer la mise en œuvre des mesures visant à réaliser les objectifs de développement durable et à pérenniser la paix. En outre, tous les gouvernements ont le devoir de veiller à ce que la technologie soit utilisée pour relever des défis hautement importants et à des fins pacifiques. Il faut également que les pouvoirs publics et les organisations multilatérales envisagent de nouvelles formes de collaboration en tenant compte de la rapidité du progrès technique.

Pour l'Organisation des Nations Unies et tous ses membres, les technologies exponentielles présentent un intérêt du fait de leur incidence croissante sur les questions économiques, sociales et politiques liées au développement durable et à la paix. Les organismes des Nations Unies devraient étudier les diverses conséquences des progrès scientifiques et techniques et s'employer à trouver des moyens de tirer le meilleur parti du potentiel que présentent les nouvelles technologies. Au Siège de l'Organisation des Nations Unies, nous pouvons préparer l'avenir en adoptant une vision globale et nous atteler à recueillir, à analyser et à diffuser des informations en vue de formuler au niveau multilatéral des recommandations et des directives pertinentes.

Conclusion

Tous ces arguments montrent que la question de l'incidence de l'évolution exponentielle de la technique sur le développement durable et la paix devrait être examinée en séance plénière de l'Assemblée générale, à sa soixante-douzième session, et constituer un point de départ pour les débats à ce sujet.
